



SURESNES VOLLEY BALL CLUB

Charte de la joueuse et du joueur de l'association **Suresnes Volley-Ball Club (SVBC)**

Cette charte présente les droits, les devoirs et les valeurs à respecter pour les joueuses et joueurs du club SVBC.

*Les principes fondamentaux d'un club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier, intègre le fait qu'une association sportive a une **vocation éducative** qui s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements.*

Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre club.

La joueuse, le joueur a le droit :

- D'avoir une formation de qualité
- De s'amuser, jouer et prendre du plaisir avec la possibilité d'initiatives et de risque d'erreurs
- A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès & de ses difficultés
- A l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires
- De participer à des « compétitions » adaptées à son niveau de jeu
- De pratiquer son sport en toute sécurité (protections individuelles, transports, règles adaptées...)
- Au respect de sa personnalité, de ses convictions, de ses différences
- D'avoir le droit de ne pas être une ou un champion
- A un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, si elle ou il vient à sortir du « droit chemin »
- De demander la formation pour devenir arbitre

La joueuse, le joueur a le devoir :

- D'être à jour de ses cotisations et démarches administratives
- De posséder une assurance responsabilité civile
- De respecter les règles et les valeurs du Volley et du club
- D'être respectueux des règles du jeu, de son environnement (partenaires, adversaires, lieux, matériel, arbitres, installations...)
- D'être polit et aimable
- D'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation, ni au groupe
- De respecter l'encadrement et ses décisions (éducateurs, arbitres et dirigeants)
- De participer aux entraînements et aux tournois en respectant les choix de l'encadrement
- De prévenir son éducateur en cas d'absence
- De privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel
- De se comporter de manière responsable et avec « fair-play »

Les règles de vie collective à respecter :

- Participer aux petites tâches matérielles quand on lui demande ou même spontanément : installation et rangement du matériel, etc.
- Donner, en toutes circonstances, une bonne image de son club
- Accepter, voir aider, ceux qui auraient des difficultés
- Transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées

Signature :